



## Désherbage du sorgho

# Basagran® SG

Les bénéfices en post-levée du sorgho

**BASF**  
We create chemistry



### TRÈS BONNE SÉLECTIVITÉ

### LARGE SPECTRE D'EFFICACITÉ CONTRE LES DICOTYLEDONES

- Haut niveau d'efficacité contre les dicotylédones classiques.
- Bonne efficacité contre l'ambroisie à feuille d'armoise.

### DIVERSIFICATION DES MODES D'ACTION À L'ÉCHELLE DE LA ROTATION

- La bentazone C3 contribue à diversifier les modes d'action.

### POLYVALENCE D'UTILISATION

- Homologué sur maïs, maïs semences, maïs doux, pois protéagineux, haricots, pois de conserve, soja, luzerne, lin... (plus de détails sur l'étiquette).

## RECOMMANDATIONS ET BONNES PRATIQUES D'UTILISATION



### POST LEVÉE À PARTIR DE 3 FEUILLES

HERBICIDE RACINAIRE ANTI-GRAMINÉES +/- ANTI-DICOTS  
ex : Isard®/Spectrum®, Dakota® P/Beloga® P/Wing® P,  
Atic® Aqua

### 4 À 8 FEUILLES

**BASAGRAN® SG** (1,2 kg/ha)

Recommandations générales.  
Prévention du ruissellement : se reporter à la fiche « comment réussir le désherbage du sorgho »

Dans le cadre de la gestion responsable des substances actives et au-delà du respect des Bonnes Pratiques Agricoles, pour la protection des ressources en eaux, BASF recommande des préconisations spécifiques pour toutes ses spécialités à base de la substance active bentazone.



Basagran SG doit être utilisé dans le respect des stades d'utilisation, en dehors des périodes de recharge de la nappe :  
• à l'automne, jusqu'au 25 septembre sur jeunes cultures et jusqu'au 15 octobre sur cultures développées.  
• à partir du 15 mars.

Ne pas dépasser la dose de 1000 g de bentazone/ha/an lors de programme avec des solutions à base de bentazone ou lors de succession de cultures traitées avec des solutions à base de bentazone.

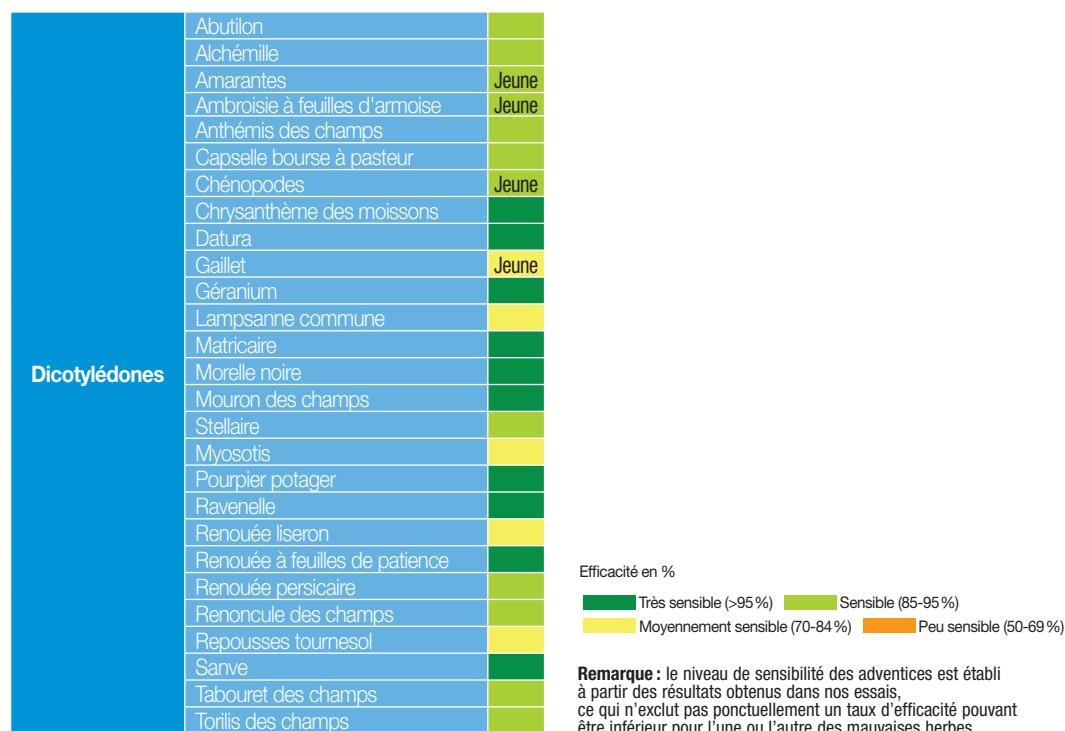
Sur les zones de captages, ne pas utiliser sur les sols dont le taux de matière organique est inférieur à 1,7 % ni sur les sols sensibles aux transferts (sols superficiels ou sols avec nappes peu profondes).

Pour plus d'informations, nous consulter.



## CHAMP D'ACTIVITÉ DE BASAGRAN SG

à 1,4 kg/ha en post-levée



Efficacité en %

Très sensible (>95 %)      Sensible (85-95 %)  
Moyennement sensible (70-84 %)      Peu sensible (50-69 %)

**Remarque :** le niveau de sensibilité des adventices est établi à partir des résultats obtenus dans nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur pour l'une ou l'autre des mauvaises herbes

**BASAGRAN® SG** : Marque déposée BASF. AMM : n° 9500628 - Composition : bentazone (870 g/kg) - Formulation : SG - granulés solubles dans l'eau - Classement toxicologique : ! ! ! - Danger, H302 : Nocif en cas d'ingestion, H317 : Peut provoquer une allergie cutanée, H318 : Provoque des lésions oculaires graves, H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme - Usages : sorgho - Dose autorisée : 1,6 kg/ha - Autres usages : se reporter à l'étiquette - Distance aux points d'eau : respecter une zone non traitée de 5 m - DAR : 90 jours sur sorgho.

**ISARD® / SPECTRUM®** : Marque déposée BASF. AMM : n° 9900251 - Composition : diméthénamide-P (720 g/l) - Formulation : EC - concentré émulsionnable - Classement toxicologique : ! ! ! - Danger, H302 : Nocif en cas d'ingestion, H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires, H315 : Provoque une irritation cutanée, H317 : Peut provoquer une allergie cutanée, H319 : Provoque une sévère irritation des yeux, H400 : Très毒ique pour les organismes aquatiques, H410 : Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme - Usages : sorgho - Dose autorisée : 1,2 L/ha - Autres usages : se reporter à l'étiquette - Distance aux points d'eau : respecter une zone non traitée de 5 m - DAR : 90 jours sur sorgho.

**DAKOTA® P / BELOGA® P / WING® P** : Marque déposée BASF. AMM : n° 2090113 - Composition : diméthénamide-P (21,5 g/l) + pendiméthaline (250 g/l) - Formulation : EC - concentré émulsionnable - Classement toxicologique : ! ! ! - Danger, H302 : Nocif en cas d'ingestion, H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires, H315 : Provoque une irritation cutanée, H317 : Peut provoquer une allergie cutanée, H319 : Peut provoquer une sévère irritation des yeux, H400 : Très毒ique pour les organismes aquatiques, H410 : Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme - Usages : sorgho - Dose autorisée : 4 L/ha - Autres usages : se reporter à l'étiquette - Distance aux points d'eau : respecter une zone non traitée de 20 m - ZNT : zone non cultivée adjacente : 5 m - DAR : 100 jours sur sorgho.

**ATIC® AQUA** : Marque déposée BASF. AMM : n° 2090011 - Composition : pendiméthaline (455 g/l) - Formulation : CS - suspension de capsules - Classement toxicologique : ! ! - Attention - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H400 : Très毒ique pour les organismes aquatiques, H410 : Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme - Usages : Sorgho fourrage - Dose autorisée : 2,6 L/ha - Distance aux points d'eau : respecter une zone non traitée de 20 m - DAR : 90 jours - Sorgho grain - Dose autorisée : 2,6 L/ha - Distance aux points d'eau : respecter une zone non traitée de 20 m - DAR : 120 jours - Autres usages : se reporter à l'étiquette.

Serviceplan I Edition septembre 2016. Réf. : 825MAHE0916S - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).

**BASF France S.A.S. Division Agro** - 21 chemin de la Sauvegarde - 69134 ECULLY cedex - Tel. 04 72 32 45 45 - [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr)

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.**  
**AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**